

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Commission Locale de l'Eau des Gardons



Commission Locale de l'eau des Gardons – EPTB Gardons

6, avenue Général Leclerc ■ 30000 NÎMES ■ Tél. : 04 66 21 73 77 ■ Fax : 04 66 21 24 28

[smage@les-gardons.com](mailto:smage@les-gardons.com) ■ [www.les-gardons.com](http://www.les-gardons.com)

## 1. Fonctionnement de l'assemblée

### Les séances de la CLE 2017

Les réunions plénières de la Commission Locale de l'Eau n'ont été qu'au nombre de 2 cette année 2017. La CLE s'est réunie le 5 juillet et le 21 décembre. Ce nombre réduit de réunions s'explique en partie par l'absence de sollicitation d'avis liés à des grands projets de travaux structurants ou institutionnels sur le bassin versant des Gardons en 2017, nécessitant un avis en séance plénière. Par ailleurs les élus du bassin ont été fortement sollicités par des réunions liées à la mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire des Gardons et sur les territoires voisins pour les élus dont les territoires sont à cheval sur plusieurs bassins hydrographiques, la signature du Contrat de rivière des Gardons 2017-2022 ainsi que des événements tels que l'inauguration de la labellisation du Gardon de Ste Croix en tant que Rivière en bon état.

Enfin l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau a pris une place importante dans l'activité de la CLE en 2017, tant par l'ordre du jour des réunions de la CLE que par la sollicitation des membres pour les journées de formation liées à son élaboration et les réunions de concertation géographique proposées au premier semestre.

La **CLE du 5 juillet 2017** a ainsi été consacrée à la validation du **rapport d'activité de la CLE 2016**, à un point **d'avancement de la démarche d'élaboration du PGRE**, notamment au bilan de la concertation menée au premier semestre et aux premières simulations réalisées suite à l'actualisation des données de l'Etude Volumes Prélevables. Le troisième point a concerné **l'avancement de la mise en place de la compétence GEMAPI** sur le territoire des Gardons.

La **CLE du 21 décembre 2017** a marqué un **point d'étape important dans l'élaboration du PGRE** au regard de la présentation de la première version, dite V0, et a permis de consolider les attentes des membres de la CLE à l'égard de ce document. Un **bilan d'étape à l'issue de la première année de mise en œuvre du Contrat de rivière 2017-2022** a été réalisée. Un nouveau point d'avancement de la mise en œuvre de la **GEMAPI** a été présenté à l'assemblée et notamment le projet de **SOCLE** (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) qui a fait l'objet d'un travail important de juillet à décembre 2017.

Pour information, les comptes-rendus de séances et les délibérations sont désormais téléchargeables sur le nouveau site internet du SMAGE des Gardons dans la page consacrée à la CLE et au SAGE (<https://www.les-gardons.fr/cle-sage/deliberations-cle>)<sup>1</sup>.

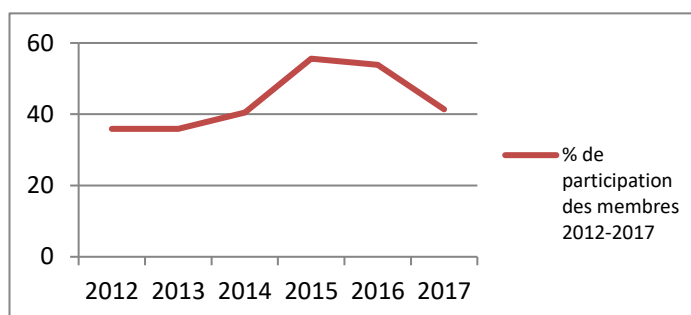


<sup>1</sup> Ne sont présents sur cette page que les comptes-rendus et délibération à compter de l'année 2017. Les documents plus anciens restent téléchargeables dans l'espace documentaire du SMAGE accessible depuis la page d'accueil du site <https://www.les-gardons.fr/>

Quelques chiffres :

| CLE        | Elus<br>(30) | Usagers<br>(21) | Etat<br>(7) | Total membres<br>(58) |
|------------|--------------|-----------------|-------------|-----------------------|
| 05/07/2017 | 11           | 5               | 5           | 21                    |
| 21/12/2017 | 15           | 7               | 5           | 27                    |

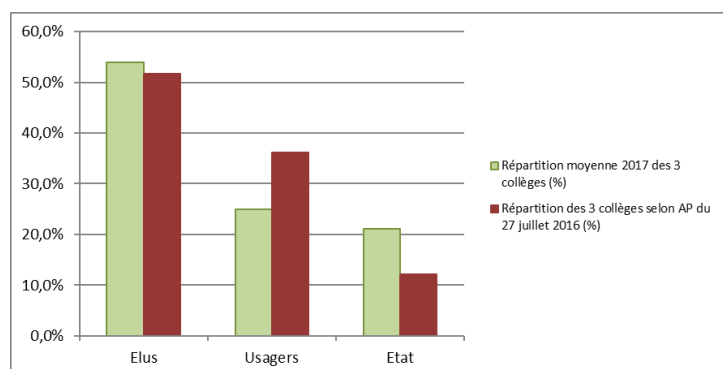
Participation à la CLE au cours des séances de l'année 2017



Participation moyenne annuelle des membres de la CLE de 2012 à 2017

**Il apparaît une légère diminution de la participation des membres aux séances plénières cette année mais ceci est à relativiser au regard des nombreuses réunions liées à la GEMAPI, l'élaboration du PGRE, du contrat de rivière et autres comme précisé ci-dessus qui ont mobilisé les acteurs du territoire par ailleurs.**

La participation au sein du collège des élus reste la plus élevée tandis que celle du collège des usagers poursuit sa diminution (30 % en 2017, 40% en 2016 et 44% en 2015). La participation au sein du collège des services de l'état a nettement augmenté en 2016 par rapport aux années précédentes et maintient ce niveau en 2017 (71% en 2016 et 2017 contre 57% en 2015).



Pourcentage de répartition des membres par collège en 2017

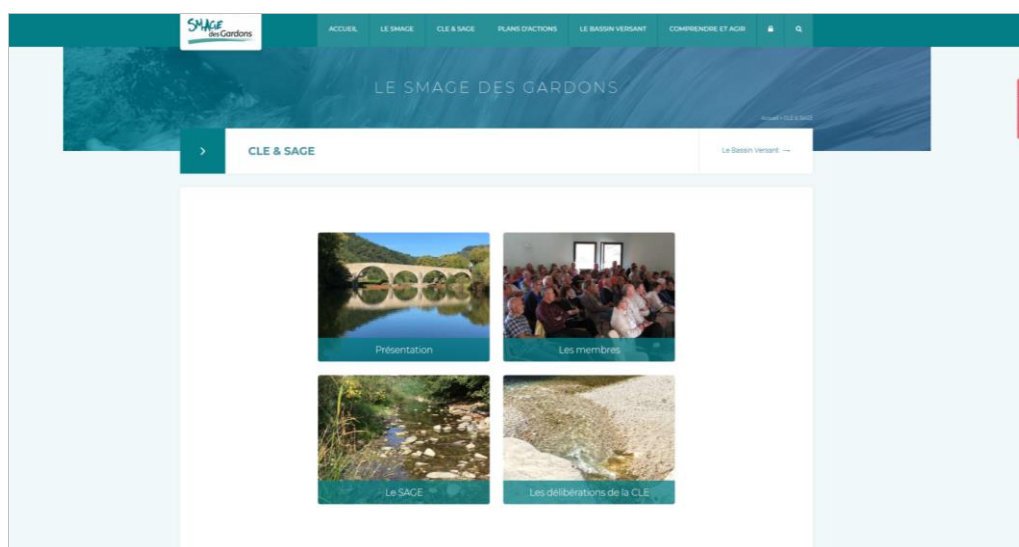
Les grands équilibres, en termes de répartition des collèges en 2017, par rapport à la répartition définie par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2016 définissant la composition de la CLE (cf Fig 2), ne se retrouvent pas dans la participation 2017 ; ce déséquilibre se traduit, en moyenne sur les 2 séances de 2017, par une « surreprésentation » du collège des services de l'Etat au détriment du collège des usagers.

Rappel : l'Arrêté préfectoral de composition de la CLE est consultable sur le nouveau site du SMAGE des Gardons dans la page consacrée à la CLE et au SAGE (<https://www.les-gardons.fr/cle-sage/deliberations-cle>).

## 2. Mise en œuvre du SAGE des Gardons

Le SAGE des Gardons poursuit sa phase de mise en œuvre entamée en 2016.

Le nouveau site internet du SMAGE des Gardons consacre désormais une page spécifique à la présentation de la CLE des Gardons et du SAGE.



Afin de faciliter l'appropriation des documents du SAGE des Gardons par les porteurs de projet, un module spécifique de consultation en ligne et un guide d'aide à la lecture ont été intégrés au site internet.

Le guide d'aide à la lecture du SAGE des Gardons oriente directement vers les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE des Gardons que tout porteur de projet doit identifier afin que son projet ou orientation de gestion de l'eau soit compatible avec le SAGE des Gardons et la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques souhaitée par la Commission Locale de l'Eau des Gardons.

Un clic sur le type de projet ou compétence de gestion ouvre une fenêtre listant les dispositions du PAGD par orientation concernée. Pour chaque disposition, le n° de la disposition et le n° de page du PAGD sont précisés.

Ce guide vise à faciliter l'appropriation du SAGE pour chaque porteur de projet ou gestionnaire, il ne dispense pas ces derniers d'une lecture plus approfondie du document, une fois les dispositions identifiées, afin de prendre connaissance des éléments de contexte rédigés pour chaque objectif qui permettent de mieux comprendre la nature de la disposition.

- ➡ Les documents du SAGE sont téléchargeables et/ou consultables ici : [http://les-gardons.com/2017/gardons\\_sage/home.html](http://les-gardons.com/2017/gardons_sage/home.html)
- ➡ Le guide d'aide à la lecture du SAGE est consultable ici : [http://les-gardons.com/2017/gardons\\_sage/guide.html](http://les-gardons.com/2017/gardons_sage/guide.html)

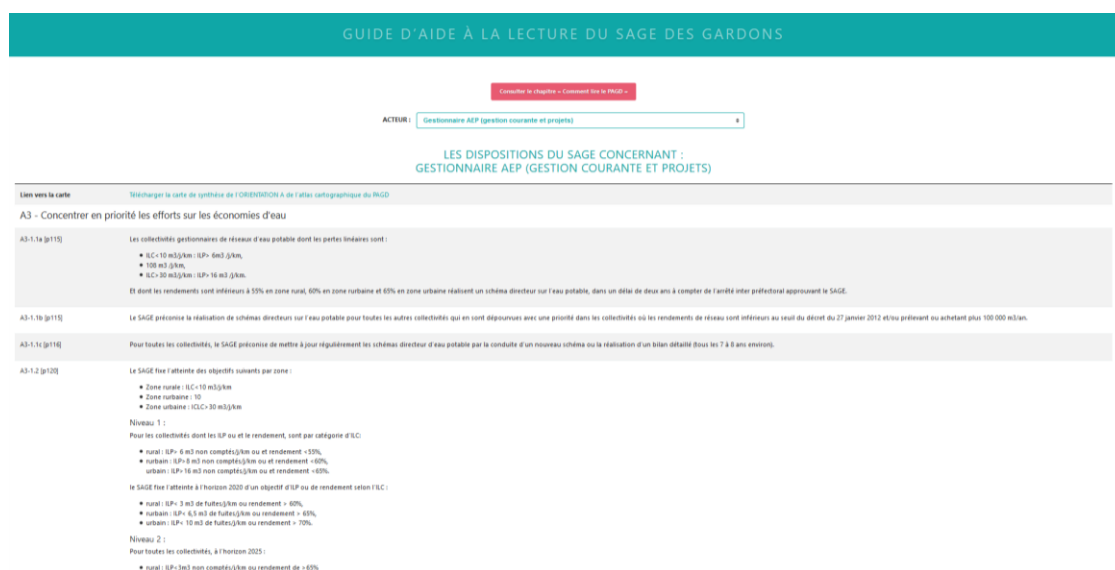


Illustration de l'interface d'aide à la lecture du SAGE ([http://les-gardons.com/2017/gardons\\_sage/guide.html](http://les-gardons.com/2017/gardons_sage/guide.html))

Une clé USB a également été réalisée intégrant les documents du SAGE et le module de consultation en ligne et sera diffusée dans le courant du premier semestre 2018.

### Les projets transmis à la CLE en 2016 pour avis ou information

La CLE des Gardons a été sollicitée pour avis par les services de l'Etat concernant l'instruction des dossiers d'autorisation au titre du Code de l'Environnement ou du Code de la Santé publique dans le cadre de l'instruction de 10 dossiers réglementaires.

Le dossier de parc photovoltaïque sur la commune de Castillon du Gard n'est pas un avis sur dossier mais une sollicitation dans le cadre du cadrage préalable de l'étude d'impact. La CLE des Gardons ne s'est réunie qu'à 2 reprises au cours de cette année 2017 et aucune sollicitation pour avis n'a concorde en termes de calendrier avec les séances plénières. L'ensemble des avis a ainsi été validé par la Présidente de la CLE sur proposition des services du SMAGE des Gardons.

Les services de la DDTM du Gard ainsi que la DDT de Lozère ont relayé, pour information, un nombre important de décisions administratives, le cas échéant accompagnés des dossiers, concernant les dossiers de déclaration au titre du Code de l'Environnement. Nous soulignons à nouveau l'importance de ces informations qui permettent de renseigner une base de données des IOTA mis en œuvre sur le bassin versant des Gardons dont l'objectif à termes, est de pouvoir évaluer l'impact cumulé des petites opérations (Disposition E1-1d du SAGE). La transmission de ces décisions est donc primordiale pour réaliser cet « observatoire ». A ce titre, même si plus de la moitié n'est pas concernée par cette remarque, la transmission du dossier de déclaration est souhaitable car ce dernier permet de renseigner des indicateurs pouvant être utilisés pour analyser les effets cumulés de petits projets. Ce fonctionnement mérite d'être souligné et maintenu dans les années à venir. **Plus de 30 informations administratives** (dossier de déclaration) ont ainsi été enregistrées en 2017.

Le tableau suivant liste l'ensemble des sollicitations de la CLE durant l'année 2017 :

| Date     | Commune                | Cours d'eau                                | Masse d'eau            | Intitulé du dossier                                                                                                                                | Type de travaux | Descriptif                                                                                                                                                                                 | Références réglementaires | Régime régl. | Maitre d'ouvrage                        | Date réponse CLE | Contenu de la réponse de la CLE | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------|------------------------|--------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|-----------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02/02/17 | La Calmette            | La Braune                                  | FRDR_11122 et FRDO_128 | Extension de la ZAC Petit Verger sur la commune de la Calmette                                                                                     | ZAC             | Dossier d'autorisation relatif au projet d'extension de la ZAC Petit Verger sur la commune de la Calmette intégrant des modifications suite à l'instruction fin 2016                       | Code de l'Environnement   | Autorisation | SPL AGATE                               | 01/03/17         | Avis favorable                  | Les réponses aux questionnements soulevés à travers l'avis du 08/09/2016 ont été apportées et apparaissent appropriées ; remarques concernant l'entretien des bassins pour fonctionnement optimal dans la durée.                                                                                                                                                        |
| 27/04/17 | Montaren et St Médiars | Le Rieu et Molasses miocène                | FRDR_10224 et FRDO_220 | Projet d'aménagement de la ZAC Sablas à Montaren et St Médiars                                                                                     | ZAC             | Dossier d'autorisation du projet d'aménagement de la ZAC Sablas sur la commune de Montaren et St Médiars - quartier de la Barralette, suite aux modifications apportées au projet          | Code de l'Environnement   | Autorisation | CC du Pays d'Uzes                       | 24/05/17         | Avis favorable                  | Pas de modifications identifiées liées aux points soulevés lors de l'avis de la CLE de 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 27/04/17 | Castillon du Gard      | Valat du Vayer et Combe de la Roque Rousse | FRDR_11487             | Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque                                                                                                | Photovoltaïque  | Sollicitation pour le cadrage préalable de l'étude d'impact                                                                                                                                | Code de l'Environnement   | Autorisation |                                         | 02/05/17         |                                 | Préconisation de la prise en compte du contexte hydrologique et hydraulique du ruisseau de Vayer et de la Combe de la Roque Rousse afin de ne pas aggraver le ruissellement + souhait de précisions quant aux préventions de la pollution par des substances chimiques en phase construction/exploitation/Démantèlement en situation d'incendies et de grêle notamment. |
| 15/05/17 | Les Salles du Gardon   | Gravelonhue/Gardon d'Alès                  | FRDO_602 et FRDO_507   | Autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine des captages du champ captant du Gravelongue, de Pallières et du Pradet | AEP             | Autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine des captages du champ captant du Gravelongue, de la source des Vernèdes, des captages de Pallières et du Pradet | Code de la Santé publique | Autorisation | SIDEA Grand Combien/Département du Gard | 07/06/17         | Avis favorable avec remarques   | Demandes de précisions quant aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé dans le PPR avec propositions de révision d'interdiction quant à la gestion des épandages et transport des eaux usées.                                                                                                                                                                          |
| 14/06/17 | Branoux les Taillades  | Gardon d'Alès                              | FRDO_602               | Autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine du captage des sources du Castanet                                      | AEP             | Dossier d'autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine du captage des sources du Castanet                                                                    | Code de la Santé publique | Autorisation | SIDEA Grand Combien/Département du Gard | 10/07/17         | Avis favorable avec remarques   | Demandes de précisions quant aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé dans le PPR, notamment sur l'interdiction du pacage et de l'ouverture de routes et chemins qui semblent excessives.                                                                                                                                                                             |

|          |                         |               |            |                                                                                                                 |                       |                                                                                                                                                   |                           |              |                                         |                    |                               |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------|-------------------------|---------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|-----------------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26/06/17 | Ste Cécile d'Andorge    | Gardon d'Alès | FRDO_507   | Autorisation environnementale pour le captage du Fraissinet et de la source de la Gaillarde                     | AEP                   | Dossier de régularisation administrative pour le captage du Fraissinet et de la source de la Gaillarde                                            | Code de l'Environnement   | Autorisation | Laval Pradel                            | 01/09/17           | Avis favorable avec remarques | Importance d'améliorer le rendement de réseau par l'optimisation du programme de travaux et l'actualisation du SDAEP + préconisations quant aux travaux sur les ouvrages pour la conservation de la ripisylve et la non dissémination d'espèces exotiques envahissantes. |
| 06/07/17 | Canaules-et-Argentières | Hors bv       | FRDG_519   | Autorisation environnementale du site de captage du Frigoulous                                                  | AEP                   | Dossier d'enquête publique environnementale et demande d'autorisation de prélever les eaux souterraines à partir du site de captage du Frigoulous | Code de l'Environnement   | Autorisation | SIAEP du Frigoulous                     | 07/08/17           | Avis favorable avec remarques | Intérêt du projet au regard de la substitution des prélèvements dans les alluvions du Gardon d'Anduze + rappel de l'importance de maintenir les efforts pour l'amélioration du rendement de réseau (notamment sur le SIAEP des Gardies).                                 |
| 13/09/17 | Théziers                | Briançon      | FRDR_10301 | Opération de restauration physique du Briançon et de confortement et création de digues                         | Restauration physique | Dossier d'autorisation environnementale pour l'opération de restauration physique du Briançon et de confortement et création de digues            | Code de l'Environnement   | Autorisation | SMAGE des Gardons                       | 26/10/17           | Avis favorable                |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 02/11/17 | Ste Cécile d'Andorge    | Gardon d'Alès | FRDO_602   | Autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine du captage de la source des Ponchets | AEP                   | Dossier d'autorisation pour le prélèvement d'eau au titre de la consommation humaine du captage de la source des Ponchets                         | Code de la Santé publique | Autorisation | SIDEA Grand Combien/Département du Gard | 13/12/17           | Avis favorable avec remarques | Remarques quant aux usages identifiés (a priori activités agricoles de maraîchage et production de châtaignes non mentionnées).                                                                                                                                          |
| 04/12/17 | Jonquières St Vincent   | Gardon        | FRDR_377   | Parc solaire les Cinquains à Jonquières St Vincent                                                              | Photovoltaïque        | Dossier de demande d'arrêté complémentaire pour le parc solaire les Cinquains à Jonquières St Vincent                                             | Code de l'Environnement   | Autorisation | Solaire direct                          | Absence de réponse | Avis favorable                |                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Sollicitation de la CLE pour avis dans le cadre d'instruction de dossier réglementaire, consultation publique ou à l'égard de dossier ponctuel sur le bassin versant

### 3. Contrat de rivière : bilan année 1 du contrat 2017-2022

Le contrat de rivière 2017-2022 a été signé le 22 mars 2017.



Signatures du contrat de rivière 2017-2022 par les partenaires et les principaux maîtres d'ouvrage

Les principales caractéristiques du contrat de rivière sont les suivantes

#### Signataires du contrat de rivière :



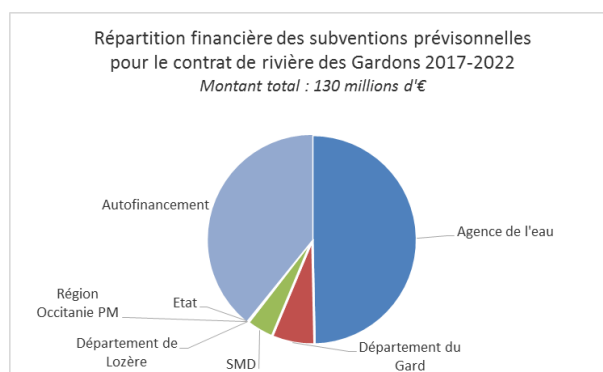
Les actions du contrat de rivière bénéficient également du soutien financier de l'Europe



et de la Région Occitanie



#### Répartition financière



#### Synthèse des actions par volet

Le contrat de rivière regroupe plus de 400 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage pour un montant de 130 millions d'euros. Il se décompose en 4 grands volets :

- ➔ A – Optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le respect des milieux et des usages (65 M€)



**Le nouveau contrat de rivière met clairement l'accent sur l'eau potable avec plus de 40 M€ de travaux sur les rendements en eau potable (moins de pertes sur les réseaux de distribution) et près de 18 M€ sur les substitutions (transfert de prélèvement d'une ressource sensible, cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, vers une ressource moins sensible, nappes profondes).**



**L'amélioration de la qualité reste un poste d'investissement important notamment en lien avec l'assainissement collectif : 17 M€ de travaux pour le traitement (stations d'épuration) et 17 M€ pour les réseaux (collecte).**

**L'effort se poursuit sur la lutte sur les pollutions diffuses et les toxiques.**

➔ C – Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques (18 M€)



**Les dépenses envisagées pour les milieux sont importantes avec plus de 17 M€ dont la majeure partie concerne l'entretien des cours d'eau (5 M€), la restauration de la continuité écologique (*favoriser le transit des poissons et des matériaux* - 3.5 M€) et la restauration physique des cours d'eau (*rechercher un fonctionnement plus naturel pour un meilleur bénéfice collectif* 4 M€).**

➔ D – Assurer une gouvernance efficace et concertée (3 M€)



**Les montants dédiés à la gouvernance relèvent essentiellement de l'animation, facteur déterminant de l'efficacité de l'ensemble des outils et des actions**

Rappelons que le contrat de rivière 2017-2022, contrairement au précédent (2010-2015), n'intègre pas de volet sur les inondations, qui relève directement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations ou PAPI (PAPI 2 en cours, PAPI 3 en préparation).

Un bilan de la première année du contrat de rivière a été présenté lors de la réunion de la CLE des Gardons du 21 décembre 2017. Le bilan synthétique est présenté ci-dessous par thématique.

## **Gestion quantitative**

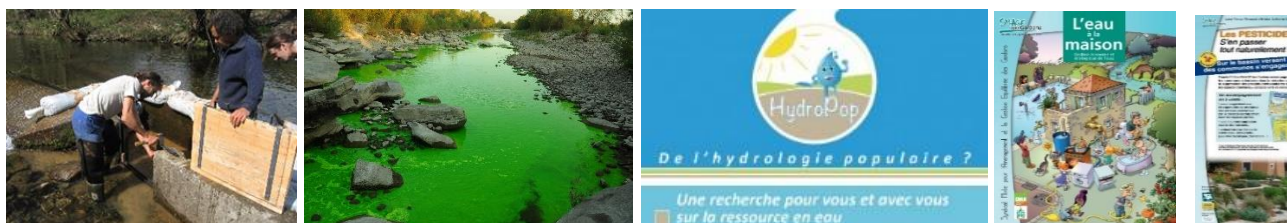
L'avancement des actions sur la gestion quantitative est très bon, avec :

- ➔ **Amélioration des connaissances des ressources et des besoins en eau** : l'amélioration des connaissances se poursuit avec 3 actions en première priorité engagées (stations « étiage » complémentaires, suivi du karst Urgonien et prélèvements et besoins agricoles) et l'anticipation de 2 actions de seconde priorité (réseau de suivi des eaux souterraines par le biais de l'équipement de forages et sources dans le cadre de l'étude sur les karsts urgonien et hettangien et l'observatoire

participatif par le biais du programme HYDROPOP). Deux actions toutefois n'arrivent pas à émerger mais depuis de nombreuses années : Installation/optimisation de stations hydrométriques stratégiques et maintien d'une station sur la Lozère (Maîtrise d'ouvrage Etat, services mobilisés mais manque de moyens...) et observatoire départemental de l'eau (Maîtrise d'ouvrage non définie, de niveau Comité Départemental de l'Eau et des Inondations),

- ➔ **Animation et sensibilisation pour une meilleure gestion de la ressource en eau** : sur les 3 actions, l'action de première priorité est engagée et une action de seconde priorité sur les 2 prévues est en place.
- ➔ **Démarches de gestion concertée des ressources en eau** : la seule action prévue en 2017 (priorité 1) est parfaitement engagée avec la remise du PGRE aux partenaires fin 2017 et la première présentation à la CLE (cf rapport n°2).
- ➔ **Actions d'amélioration de la gestion des ressources en eau** : les gestionnaires AEP poursuivent leur investissement remarquable dans les travaux d'économies d'eau avec un peu plus de 9M d'€ HT sollicités auprès des financeurs concernant les seuls maîtres d'ouvrages dont des actions étaient inscrites au contrat de rivière (5 actions engagées sur 5, 3 en priorité 1 et 2 en priorité 2). Concernant les travaux de substitution pour les projets AEP, ils suivent un bon avancement (projets SIDEA Grand Combienne et Générargues prêts) mais l'engagement financier n'a pu être réalisé en 2017 car il nécessite la validation du PGRE. Les actions avec le monde agricole sont en place. Les actions « entreprises » (désengagement CCI) et « canal de Boucoiran » (manque de temps) n'ont pas été engagées.

Plusieurs actions qui relèvent de l'ancien contrat de rivière se poursuivent également : étude des karsts Urgonien et hettangien, marché en cours d'animation pour la réduction des pesticides et les économies d'eau, ...



*Appui technique béal – Traçage karst urgonien – HYDROPOP – Livret « L'eau à la maison » et exposition « les pesticides s'en passer tout naturellement »*

## Qualité des eaux

L'avancement est globalement bon mais avec des difficultés, notamment des retards, sur l'assainissement (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP...). Par ailleurs les perspectives de baisses significatives, voire massives, de financement sur l'assainissement risquent de réduire les dynamiques pressenties dans le contrat de rivière.

Les actions liées aux entreprises présentent également un retard d'engagement (fromagerie de Moissac) voire des difficultés de mise en œuvre (animation CCI sur les rejets industriels dispersés). Les autres actions sont en place : lutte contre les pollutions diffuses en zone agricole et non agricole (ZNA), création de ZTHA (Zone Tampon Humide Artificialisée ...).

En dehors de la programmation du contrat de rivière, on notera la finalisation de l'étude « toxiques » sur l'Avène (contrat de rivière précédent) et l'obtention du label rivière en bon état pour le Gardon Sainte Croix.



ZTHA (Domazan, Estézargues) – Rivière en bon état – fiche technique lutte contre les pesticides en ZNA – GRAPPE3

## Milieux aquatiques

Ce volet présente un avancement remarquable avec des projets prioritaires et/ou « phares » qui sont engagés :

- ➔ **Amélioration des connaissances et du suivi et réalisations de plans de gestion durable des Gardons** : les 3 actions prévues sont engagées, dont l'action prioritaire du plan de gestion durable du Gardon d'Anduze,
- ➔ **Mise en œuvre des plans de gestion des milieux aquatiques** : sur les 7 actions prévues, 6 sont engagées dont les 5 actions en priorité 1,
- ➔ **Restauration de la continuité écologique** : sur les 3 actions prévues, 2 sont engagées et une troisième intégrée dans le programme d'actions « Rivière sauvage ». Les deux actions engagées sont des actions prioritaires : seuils de Remoulins et de Collias,
- ➔ **Préserver, gérer et reconquérir les zones humides** : les 5 actions prévues sont engagées, dont la restauration de la zone humide de la Palun et le suivi des PLU avec de bons résultats pour la préservation des zones humides,
- ➔ **Restaurer les milieux aquatiques** : les 4 actions prévues sont engagées,
- ➔ **Assurer une gestion équilibrée entre usages et préservation des milieux** : les 2 actions prévues sont engagées dont le dépôt du dossier Rivière sauvage pour le Galeizon (élaboration SMHVC et co-portage SMHVC/SMAGE des Gardons).

Quelques particularités :

- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Remoulins/ canal de Beaucaire** : le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire a été mis en transparence par des travaux de démontage du confortement réalisé en rive gauche. Le nouveau lit du Gardon qui s'est créé en aval de cette brèche suite à la crue de septembre 2002 a ainsi été connecté avec le plan d'eau amont. La franchissabilité de l'ouvrage est donc maintenant assurée. Toutefois, si ce premier objectif est atteint, cela n'est pas sans conséquence sur la passe à poissons du seuil de Remoulins située en amont. En effet le niveau d'eau en pied de passe était dépendant de la cote fixée par le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire. Il a fortement chuté suite aux travaux limitant ainsi l'efficacité du dispositif de franchissement du seuil

de Remoulins. Dans ce contexte, l'EPTB Gardons a procédé à une analyse globale du complexe constitué des 2 seuils et a décidé suite à une concertation menée auprès des partenaires de lancer une opération d'aménagement de la passe à poissons du seuil de Remoulins.

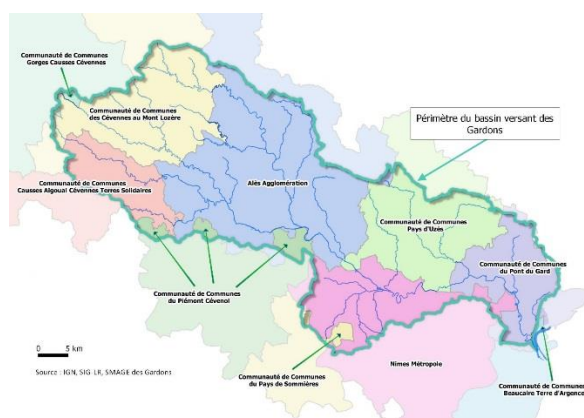
- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Collias** : la présence du captage d'eau potable en amont de l'ouvrage ainsi que des enjeux environnementaux (site classé, espèces protégées) rendent le dossier complexe à mettre en œuvre et imposent des délais supplémentaires à ceux envisagés au départ.
- ➔ **Restauration physique – Briançon à Théziers** : le dossier de la restauration du Briançon à Théziers se poursuit. Il s'agit d'un dossier structurant qui est rattaché au contrat de rivière précédent,
- ➔ **Restauration physique – Affluents** : le schéma d'aménagement de l'Auriol, en cours, et la concertation conduite sur l'Ourne ont été réalisés hors contrat de rivière,
- ➔ **Restauration de la continuité écologique – seuil de Saint Chaptès** : la passe à anguille a été installée (contrat de rivière précédent, génie civil réalisé en 2015 puis travaux bloqués en lien avec un contentieux avec le maître d'œuvre et l'entreprise, ouvrage finalisé en 2017)



*Seuil de Saint Chaptès – Briançon à Théziers – Allarenque – Les Paluns*

## Gouvernance

**Les 7 actions envisagées sont engagées avec les projets prioritaires qui présentent un bon avancement :** animation en place, mise en œuvre de la GEMAPI réalisée (cf rapport n°4), réflexion sur la compétence assainissement/eau potable engagée sur plusieurs territoires, communication (nouveau site internet du SMAGE, mise en ligne du contrat de rivière et du SAGE, diffusion numérique des deux documents, journal des Gardons, actualités du site internet...)



*Nouvelle organisation territoriale de la gestion de l'eau basée sur les communautés de communes et d'agglomération*

Pour information le Contrat de rivière 2017-2022 est téléchargeable sur le site internet du SMAGE des Gardons : [http://les-gardons.com/2017/gardons\\_contrat\\_riviere/](http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/)

Un module de consultation en ligne a été intégré sur le site internet. Une clé USB a également été réalisée intégrant les fichiers à télécharger et le module de consultation du contrat. La clé sera transmise dans le courant du premier semestre 2018 aux membres de la CLE, aux partenaires et collectivités et principaux maîtres d'ouvrage.



Page d'accueil du module de consultation du contrat de rivière 2017-2022 sur le site internet du SMAGE des Gardons ([http://les-gardons.com/2017/gardons\\_contrat\\_riviere/](http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/))

## 4. PAPI et SLGRI

### Etat d'avancement du PAPI 2

Le PAPI Gardons 2 a bénéficié de l'avancée de nombreuses actions en 2017. Il convient de citer :

- ➔ La poursuite des opérations de réduction de la vulnérabilité – ALABRI pour l'habitat et les diagnostics des bâtiments publics,
- ➔ La production de l'analyse multicritère des solutions de confortement du barrage de Saint Cécile d'Andorge et l'avis favorable obtenu de la part du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques concernant la sécurisation du barrage par un déversoir sur remblai et le renforcement du parement aval du barrage vis-à-vis du risque de surverse.

Le déploiement de la compétence GEMPI sur le bassin des Gardons a conduit à travailler de manière importante en 2017 sur la nouvelle organisation à mettre en place en matière de gestion des ouvrages hydrauliques. Cette réflexion conduit à de nombreuses actions à mener en 2018.

Le détail des actions du PAPI 2 est proposé dans le tableau ci-après.

| Thématique                                                                        | Actions                                                                                                                                         | 2017                                                                                                                                                                                          | 2018                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 - Culture du risque</b>                                                  | Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires (Département du Gard)                                                                   | Réalisé pour l'année scolaire 2016-2017                                                                                                                                                       | En fonction des crédits disponibles pour l'année scolaire 2017-2018                                                  |
|                                                                                   | Formation des élus : formation maintenue tournée vers le personnel des collectivités territoriales ( <i>Département du Gard</i> )               | Cessions 2017 à destination des élus                                                                                                                                                          | Cessions 2018 à destination des élus                                                                                 |
|                                                                                   | Repères de crue                                                                                                                                 | Relevé des laisses de crue sur le territoire PPRI Gardon aval et Alzon Seynes (DDTM)                                                                                                          |                                                                                                                      |
|                                                                                   | Repères de crue sur le territoire d'Alès agglomération                                                                                          | Levée des cotes dans le cadre de l'étude du Grabieux                                                                                                                                          | -                                                                                                                    |
|                                                                                   | Cartographie Directive inondation                                                                                                               | Réalisation des cartes au sens de la directive inondation dans le cadre du PPRI Gardon aval                                                                                                   | Préparation des cartographies sur le secteur Alzon Seynes dans le cadre du PPRI                                      |
|                                                                                   | Observatoire du risque ( <i>Département du Gard</i> )                                                                                           | Portage de l'observatoire du risque par le CD30 – mise à jour des indicateurs, préparation d'un questionnaire de satisfaction                                                                 | Portage de l'observatoire du risque par le CD30 – mise jour du site internet Noé                                     |
| <b>Axe 2 - Surveillance et prévision des crues</b>                                | Retour d'expérience relatif à la mise au point d'outils innovants                                                                               | Déploiement de Vigicrue Flash pour les communes                                                                                                                                               | -                                                                                                                    |
| <b>Axe 3 - Alerte et gestion de crise</b>                                         | Plans communaux de sauvegarde ( <i>Département du Gard</i> )                                                                                    | Poursuite de l'assistance à la mise en place des PCS - 10 nouveaux PCS réalisés en régie                                                                                                      | Poursuite de l'assistance à la mise en place des PCS                                                                 |
|                                                                                   | Eléments permettant de maintenir le caractère opérationnel des PCS (exercices, information, mise à jour...)                                     | 9 PCS révisés ou mis à jour – formation départementale spécifique sur le sujet – exercice en Lozère                                                                                           | -                                                                                                                    |
|                                                                                   | Travaux consécutifs à une crue ( <i>SMAGE des Gardons et Alès Agglomération</i> )                                                               | Réalisation des travaux post-crues 2015 et 2016                                                                                                                                               | -                                                                                                                    |
| <b>Axe 4 - Pris en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme</b> | Réalisation ou révision des PPR                                                                                                                 | Approuvé pour Comps, Aramon, Vallabrègues, Anduze, Arpaillargues et le territoire du Gardon aval (le Bourdic, le Gardon de Sainte Anastasie jusqu'à la Montfrin, la Valliguière, le Briançon) | Poursuite des études pour le secteur Alzon-Seynes – topographie sur le secteur Gardon d'Anduze et Saint Jean du Gard |
|                                                                                   | Suivi de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ( <i>Département du Gard</i> )                                  | Suivi de 31 PLU                                                                                                                                                                               | Suivi des PLU en préparation                                                                                         |
|                                                                                   | Etude de zonage en cours ( <i>Département du Gard + communes</i> )                                                                              | Zonages achevés sur Lasalle, Castillon du Gard, Serviers-La baume + étude d'Anduze et d'Arpaillargues convertie en PPRI – pas d'étude en 2017                                                 | -                                                                                                                    |
| <b>Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité</b>                                      | Relocalisation ( <i>Etat et collectivités</i> )                                                                                                 | 31 dossiers clôturés                                                                                                                                                                          | Poursuite de la phase d'expropriation et des études d'acquisition amiable                                            |
|                                                                                   | Réduction de la vulnérabilité de l'habitat en Gardonnenque (540 diagnostics et 65 dossiers de travaux) ( <i>SMAGE des Gardons</i> )             | Opération achevée                                                                                                                                                                             | -                                                                                                                    |
|                                                                                   | Réduction de la vulnérabilité de l'habitat sur le Gardon d'Alès et la confluence Gardon-Rhône ( <i>SMAGE des Gardons + Alès Agglomération</i> ) | ALABRI 2 SMAGE des Gardons : 12 communes concernées<br>262 diagnostics réalisés                                                                                                               | Poursuite de l'opération ALABRI 2                                                                                    |

|                                                       |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       |                                                                                                                                         | 33 demandes de financement<br>ALABRI 2 Alès agglomération : 11 communes concernées<br>357 diagnostics<br>56 demandes de financement                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                     |
|                                                       | Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics ( <i>SMAGE des Gardons + communes</i> )                                             | Diagnostic des bâtiments publics réalisé pour Alès agglomération et la ville d'Alès<br>Diagnostic porté par le SMAGE des Gardons en cours                                                                                                                                                                                                   | Mise en œuvre des travaux prévus dans les diagnostics                                                                                               |
|                                                       | Réduction de la vulnérabilité du secteur économique (CCI)                                                                               | Poursuite de la démarche régionale                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Poursuite de la démarche régionale                                                                                                                  |
|                                                       | Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles                                                                               | Secteur PPRI Gardon amont (Gardonnenque) 70 bâtiments agricoles recensés ( <i>Chambre d'agriculture du Gard</i> ) - Travaux réalisés (environ 120 000 €)                                                                                                                                                                                    | Action portée par la chambre d'agriculture sur le secteur confluence Gardon Rhône                                                                   |
| <b>Axe 6 -<br/>Ralentissement des<br/>écoulements</b> | Projet de mesures agro-environnementales sur le bassin versant de la Droude ( <i>Chambre d'agriculture du Gard+ SMAGE des Gardons</i> ) | Etude transversale avec la qualité des eaux achevée                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                     |
|                                                       | Etude de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge ( <i>Département du Gard</i> )                                              | Rendu des études d'analyse multicritère des différentes solutions de confortement du barrage – avis favorable avec réserve de la part du CTPBOH sur la solution de confortement par création d'un évacuateur sur remblai avec un renforcement du parement aval du barrage en béton compacté au rouleau                                      | Poursuites du dossier – mise en place des prestations                                                                                               |
|                                                       | Entretien des rivières ( <i>SMAGE des Gardons, Alès Agglomération et Syndicat du Galeizon</i> )                                         | Programme pluriannuel (Opérations 2017 réalisées)                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Programme pluriannuel (poursuite des actions programmées)                                                                                           |
|                                                       | Restauration physique de cours d'eau : Gardon d'Alès (hors PAPI) ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                           | Suivi des terrains acquis dans le cadre du plan de gestion du Gardon d'Alès aval – négociation pour l'acquisition de terrains complémentaires                                                                                                                                                                                               | Suivi des terrains et de leur végétalisation – acquisitions complémentaires                                                                         |
|                                                       | Restauration physique de cours d'eau : Briançon ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                                            | Choix des sites de dépôt – rédaction et dépôt du dossier réglementaire                                                                                                                                                                                                                                                                      | Enquête publique – rapport PRO – signature des premiers actes de vente                                                                              |
| <b>Axe 7 -<br/>Protections collectives</b>            | Etude hydraulique de protections localisées                                                                                             | Poursuite des études sur l'Auriol et le Grabieux                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Réunion publique sur L'Auriol et phase 3 pour l'étude du Grabieux                                                                                   |
|                                                       | Mise en transparence du remblai ferroviaire à Remoulins ( <i>commune</i> )                                                              | Mise en place administrative de la prestation SNCF R2seau                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Réalisation de l'étude                                                                                                                              |
|                                                       | Etude de sécurisation des ouvrages hydrauliques : Digue d'Alès ( <i>Alès Agglomération, Etat, Département du Gard</i> )                 | 3 études achevées (Anduze, Alès et Saint Jean du Gard) - 3 études de danger achevées (Comps, Aramon, Remoulins) - étude de danger conjointe digue d'Alès et digue de Saint Jean du Gard en cours - diagnostic digue en retour aval en cours – préparation de nouveaux dossiers : digue de La Grand Combe, de Saint Jean du Gard et de Comps | Clôture du diagnostic de la digue en retour aval de Comps<br>Appel d'offres et lancement des études sur La Grand Combe, Saint Jean du Gard et Comps |

|                                                                                                            |                                                                                                    |                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etude de sécurisation des ouvrages hydrauliques : Digue d'Anduze ( <i>Département du Gard et commune</i> ) | Mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Département du Gard | Mise en place du financement, transfert du dossier au SMAGE des Gardons et lancement des prestations. |
| Travaux de sécurisation de la digue de Remoulins ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                              | Dossier achevé                                                                                     |                                                                                                       |
| Suivi des ouvrages hydrauliques (Comps, Aramon, Remoulins et Anduze) ( <i>SMAGE des Gardons</i> )          | VTA pour tous les ouvrages suivis par le SMAGE des Gardons                                         | Extension des VTA sur les ouvrages dont le SMAGE des Gardons devient gestionnaire                     |
| Rehaussement du déversoir CNR de protection du village de Comps                                            | Autorisation réglementaire                                                                         | Poursuite des dossiers.                                                                               |
| Aménagement du Gardon à Montfrin ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                              | Travaux réalisés                                                                                   | Suivi du développement végétal                                                                        |
| Prolongement de la digue d'Anduze ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                             | En attente de la reprise du projet de confortement                                                 | En attente de la reprise du projet de confortement                                                    |
| Travaux de reprise de la digue du Vieux Remoulins                                                          | Travaux réalisés                                                                                   | -                                                                                                     |
| Endiguement rapproché de Théziers ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                             | Analyse coût/bénéfice jugée insuffisante – pas de poursuite du projet                              | -                                                                                                     |
| Découverte du Briançon à Domazan ( <i>SMAGE des Gardons</i> )                                              | Phase d'entretien des travaux                                                                      | -                                                                                                     |

Synthèse des actions PAPI 2 réalisées en 2017 et projetées en 2018

Un avenant au PAPI 2 Gardons a été signé en 2016 pour mettre à jour les fiches actions des dossiers qui ont connu une évolution notable (modification des montants, des maîtres d'ouvrages, nouvelles opérations) et prolonger les délais de mise en œuvre jusqu'à mi-2018.

Un second avenant a été préparé en 2017 et diffusé aux partenaires. Il vise à prolonger la durée de validité du PAPI d'un an, soit une date de fin en juin 2019. La signature du document est prévue en 2018.

## La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Concernant le TRI d'Alès (Territoire à Risque Inondation), le SMAGE des Gardons est la structure porteuse en charge de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Les parties prenantes à l'élaboration de cette SLGRI sont les membres de la CLE plus SCF Réseau.

Dans ce contexte, le SMAGE des Gardons a rédigé un projet de SLGRI et procédé à la consultation des parties prenantes. Le dossier a été présenté à la CLE du 3 juin 2016. La DDT de Lozère et Alès agglomération ont émis des remarques qui ont été prises en compte. La version modifiée a fait l'objet d'une consultation du public sur le site internet de la préfecture du Gard fin 2016. La Région Occitanie a demandé la prise en compte du nouveau nom de la région. La chambre d'agriculture a demandé pour sa part, à ce que les enjeux agricoles soient pleinement pris en compte dans les PAPI.

Le Préfet de bassin a émis un avis favorable sur la SLGRI du bassin versant des Gardons en saluant la coordination mise en place avec le syndicat AB Cèze et la présentation d'objectifs communs en vue de disposer d'une stratégie unique en 2021 pour le TRI d'Alès.

**L'approbation de la SLGRI du bassin versant des Gardons par arrêté préfectoral a eu lieu le 1 février 2017.**

## 5. Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau s'inscrit dans un cadre réglementaire issu de la Directive Cadre sur l'Eau, la DCE. Son objectif est de répondre à la situation de tension sur la ressource que le bassin versant des Gardons connaît, notamment en période estivale.

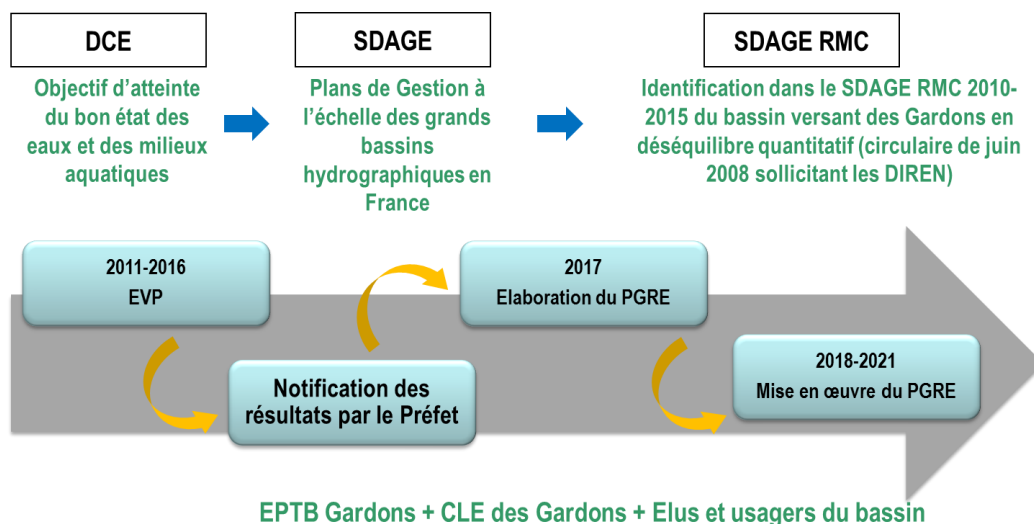


Schéma de principe de la genèse et de la démarche d'élaboration du PGRE<sup>2</sup>

Lors de la réunion du 9 février 2016, la CLE des Gardons a lancé la démarche d'élaboration du PGRE dont la méthode et le calendrier ont été validé lors de la CLE du 3 juin 2016.

Cette élaboration s'est articulée autour des grandes étapes suivantes :

### *Sollicitation des maîtres d'ouvrage AEP pour l'actualisation des prélèvements sur la base de l'année 2015.*

L'ensemble des gestionnaires AEP du bassin versant a été sollicité en décembre 2016 pour la transmission des données de prélèvements pour les années 2012 à 2016. L'année 2016 n'étant pas complète, une actualisation **des résultats de l'EVP sur la base des données 2015 a été réalisée.**

Le taux de réponses n'étant pas de 100 %, les données 2015 utilisées pour l'actualisation proviennent donc :

- ➡ des données transmises par les gestionnaires soit directement au SMAGE des Gardons, soit par SISPEA ou la DDTM du Gard ;
- ➡ des données issues des déclarations annuelles pour les données manquantes issues de la base de données de l'Agence de l'eau RMC (41% des données)

### *Sessions de formation de la CLE des Gardons préalablement à l'élaboration du PGRE*

En parallèle de la phase de récupération des données AEP, deux sessions de formation sur la gestion de l'eau ont été proposées aux membres de la CLE des Gardons.

Ces sessions se sont déroulées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Elles se sont articulées autour de 2 journées thématiques : la journée du 28 février 2017 a été consacrée à la gestion de l'eau d'un point de vue général,

<sup>2</sup> **DCE** : Directive Cadre sur l'Eau, **SDAGE RMC** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse, **PGRE** : Plan de Gestion de la Ressource en Eau, **EVP** : Etude des Volumes Prélevables, **EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin, **DIREN** : Direction Régionale de l'environnement devenue **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

celle du 7 mars 2017 était orientée sur l'approche méthodologique utilisée dans le PGCR<sup>3</sup> et l'EVP concernant la récolte des données et leur utilisation.

Le programme détaillé est présenté ci-après :

### Journée 1 – Mardi 28 février 2017

#### ***GESTION DE L'EAU – généralités, regards sur le passé, projections***

##### ***Principes de gestion de l'eau***

- ➡ Définition de la notion de besoin des milieux et illustrations par des exemples précis ;
- ➡ Les usages de l'eau sur le bassin et leur répartition ;
- ➡ Le cadre réglementaire (DCE, LEMA, SDAGE RMC), et sa traduction concrète et pratique – notion de débits réservés, DOE, ZRE, PGRE, autorisation de prélèvements, etc.<sup>4</sup> ;
- ➡ Les acteurs de la gestion de l'eau et leur rôle ;
- ➡ La notion de solidarité dans l'usage de l'eau : solidarité amont-aval directe, le système de redevance et les dispositifs de financements ;
- ➡ La gestion de l'eau au sein des collectivités : principes, notions de budget annexe AEP, du SDAEP à la réalisation de travaux d'économies d'eau (enjeux financiers, moyens, délais, etc.)<sup>5</sup>.

##### ***L'eau d'hier et de demain***

- ➡ Les prévisions d'impacts du changement climatique sur le bassin RMC ;
- ➡ Usages et conflits d'usage du passé + pluviométrie et hydrologie des derniers siècles ;
- ➡ La mutation des paysages et les hypothèses d'impact sur l'hydrologie ; exemples de résultats d'étude des impacts de la végétation sur le cycle de l'eau à l'échelle locale.

### Journée 2 – Mardi 7 mars 2017

#### ***HYDROLOGIE : de la récolte des données à leur utilisation***

##### ***Approche méthodologique utilisée dans le PGCR et l'EVP :***

- ➡ L'analyse fréquentielle des débits, et plus généralement les analyses hydrologiques statistiques – notions des débits caractéristiques (QMNA, Module, VCN, etc.), définitions de débits naturels/influencés, principe de calcul statistique, méthode de reconstitution, etc. ;
- ➡ Les ordres de grandeur de l'imprécision, et la limite des méthodes aujourd'hui appliquées ;
- ➡ L'allocation des ressources en eau, notamment les interactions amont-aval, et les boucles d'itération permettant de fixer les débits objectifs ;
- ➡ Les interactions nappes-rivières et particulièrement karst-rivière - connaissance du fonctionnement des karsts et approche des attentes de l'étude karst en cours.

Ces 2 journées ont regroupé 22 participants chacune.

<sup>3</sup> **PGCR** : Plan de Gestion Concertée de la Ressource

<sup>4</sup> **LEMA** : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, **DOE** : Débit Objectif Etiage, **ZRE** : Zone de Répartition des Eaux

<sup>5</sup> **SDAEP** : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

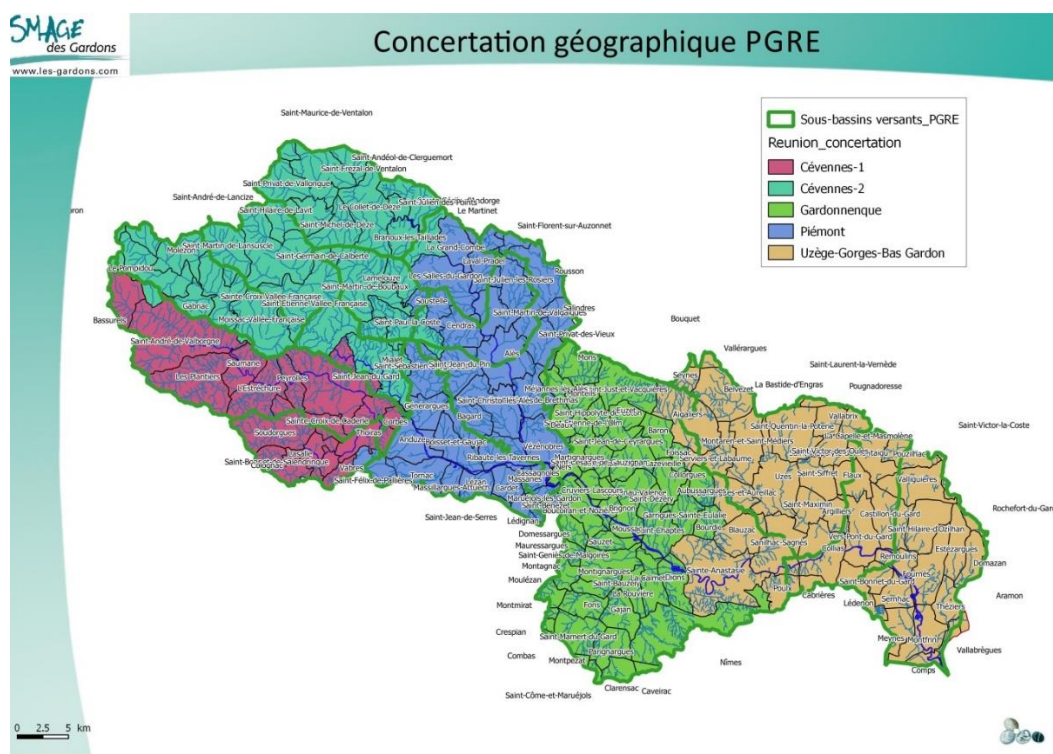


*Alternance de présentations/échanges et ateliers pédagogiques simulant le principe de solidarité inter-bassins et illustrant le principe des calculs de débits statistiques couramment utilisés (QMM5/QMNA5)*

### **Etapes de concertation**

Dans le cadre de la phase d'élaboration du PGRE, 5 réunions de concertation géographique ont également été proposées sur l'ensemble du territoire. L'objectif de ces réunions était de présenter les résultats de l'Etude Volumes Prélevables (EVP) par secteur afin de partager le diagnostic et les tendances affichées avec les acteurs et usagers des territoires et **recueillir les remarques et avis des participants**.

Le bassin versant a été découpé en **5 secteurs** croisant à la fois des territoires relativement homogènes et le découpage par sous-bassin versant de l'EVP. La carte ci-dessous présente ce découpage.

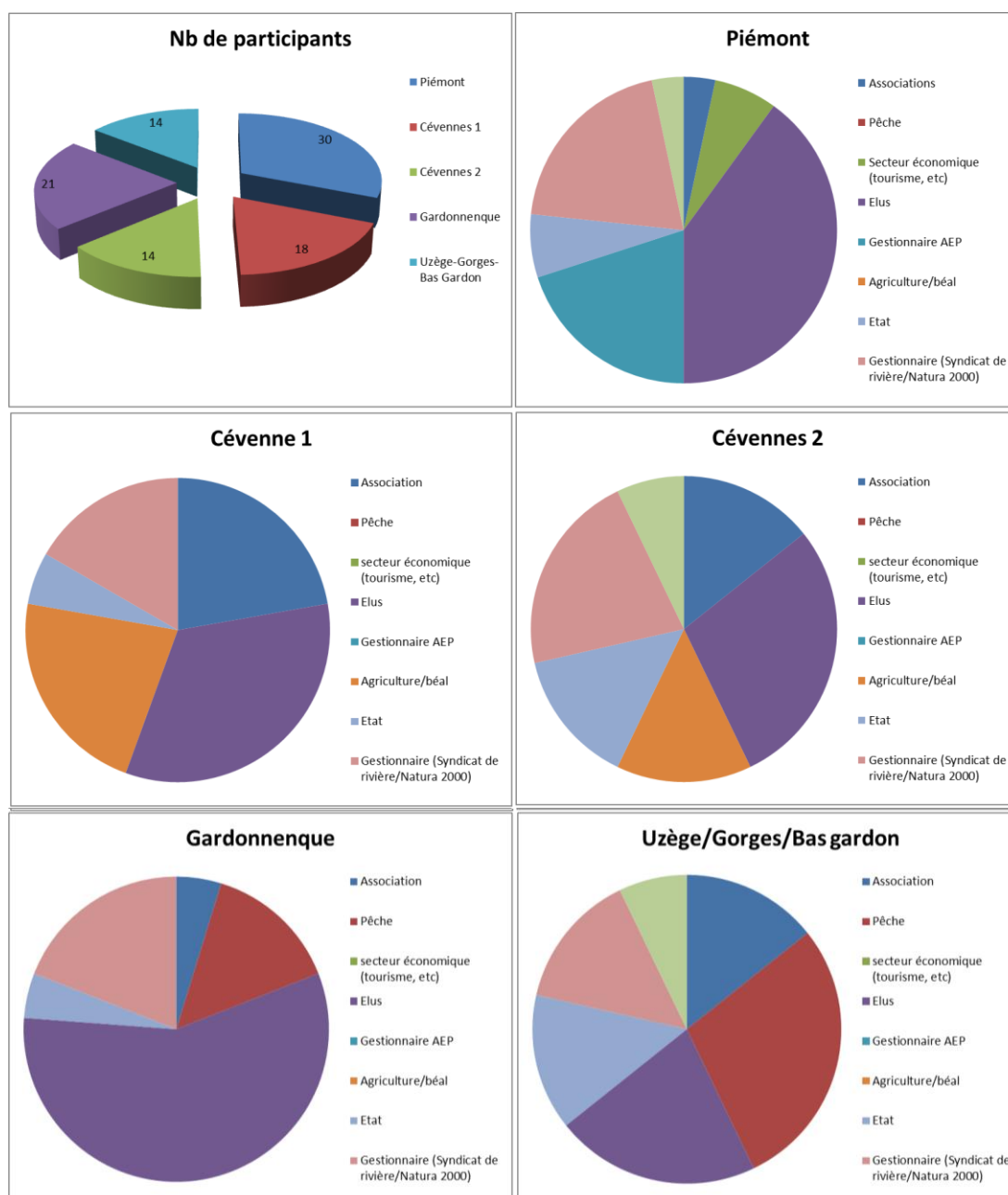


Les réunions se sont déroulées au mois d'avril et mai 2017. L'ensemble des élus et des représentants d'utilisateurs a été convié à ces réunions ainsi que les membres de la CLE.

- ➡ 26 avril 2017 : secteur Piémont
- ➡ 5 mai 2017 : secteur Cévennes 1
- ➡ 9 mai 2017 : secteur Cévennes 2
- ➡ 11 mai 2017 : secteur Gardonnenque
- ➡ 23 mai 2017 : secteur Uzège-Gorges-Bas Gardon

La participation à ces réunions reste limitée, comprise entre 14 et 30 participants par réunion en fonction des secteurs. Par ailleurs nous avons pu noter une forte disparité dans les représentations avec une participation très majoritaire d'élus sur les secteurs du Piémont et de la Gardonnenque et une absence du monde agricole sur la Gardonnenque et le Bas Gardon par exemple. Les graphiques ci-dessous illustrent la participation par territoire et la proportion par type d'acteur.

L'ensemble des réunions a donné lieu à un compte-rendu des échanges.



Dans le cadre de cette concertation, la CLE des Gardons a également été sollicitée lors des 2 séances plénières permettant des échanges et débats riches autour de la question du PGRE :

- ➔ CLE du 5 juillet 2017 : présentation de la phase de concertation su premier semestre et bilan de l'actualisation des prélèvements,
- ➔ CLE du 21 décembre 2017 : présentation de la version V0 du PGRE, intégrant plusieurs simulations dont le scénario visant à répondre à la fois à la problématique de tension sur le territoire et aux attentes des acteurs issues de la concertation (concertation géographique et CLE).

La version actualisée du PGRE intégrant les remarques soulevées en CLE et à l'issue d'une réunion de travail avec les services de l'Etat le 26 janvier 2018 a été remise au CDEI (Comité Départemental Eau et Inondation) le 9 mars 2018 pour avis.

Cette même version sera proposée à la validation de la CLE des Gardons, le 26 avril 2018.

## 6. Prospectives 2018

### CLE et SAGE des Gardons

La validation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau des Gardons constituera un point clé de l'année 2018. L'année 2018 sera également l'année de démarrage de sa mise en œuvre, en lien avec le contrat de rivière des Gardons.

La reconstitution de la CLE des Gardons, suite aux modifications liées à l'application de la Loi *Notre* et à l'échéance des mandats de certains membres arrivée à termes, devrait également constituer une phase importante cette année. Le code de l'Environnement prévoit que cette phase soit pilotée par le Préfet.

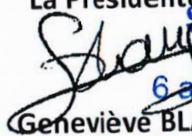
### PAPI et contrat de rivière

Le contrat de rivière 2017-2022 poursuivra sa phase de mise en œuvre en 2018 (année 2) avec la poursuite des actions prévues dans le phasage prévisionnel. Ce dernier prévoyait initialement un montant d'environ 34 millions d'euros pour cette seconde année de mise en œuvre auxquels s'ajoutent les actions reportées en 2018, initialement programmées en 2017.

L'année 2018 sera également une année de continuité pour le PAPI 2 Gardons. Il est notamment attendu le lancement de l'opération de sécurisation du projet de confortement du barrage de Saint Cécile d'Andorge validé par le Préfet et les membres du comité de révision spéciale et la reprise du dossier de confortement de la digue d'Anduze. Une profonde restructuration des gestionnaires des ouvrages hydrauliques de prévention des inondations aura lieu par un transfert vers le SMAGE des Gardons. La préparation du PAPI 3 débutera en 2018.

### Animation de la CLE des Gardons et du Contrat de rivière

L'animation de la CLE des Gardons et du Contrat de rivière, actuellement assurée respectivement par François JOURDAIN et Lionel GEORGES sera assurée à compter de juin 2018 par une nouvelle animatrice, recrutée au sein du SMAGE en tant que chargée de missions « Outils de gestion : SAGE et contrat de rivière » avec l'appui de Lionel GEORGES.



La Présidente  
**SAGE des Gardons**  
**Smage des Gardons**  
6 avenue du Général Leclerc  
Geneviève BLANC 30000 Nîmes  
**Commission locale de l'Eau**

**ANNEXE – Ordre du jour des séances de la CLE 2017****Séance du 5 juillet 2017 à Boucoiran et Nozières**

- ➡ Proposition de validation du compte-rendu de la CLE du 21 octobre 2016,
- ➡ Proposition de validation du rapport d'activités 2016,
- ➡ Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : point d'avancement de l'élaboration,
- ➡ GEMAPI : point d'avancement,
- ➡ Questions diverses.

**Séance du 21 décembre 2017 à Cassagnoles**

- ➡ Proposition de validation du compte-rendu de la CLE du 5 juillet 2017,
- ➡ Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : point d'avancement de l'élaboration,
- ➡ Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du Contrat de rivière 2017-2022,
- ➡ GEMAPI – Projet de SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau),
- ➡ Questions diverses